

26. 7^{bre} 1793.

ou
5. Vendémiaire
an 2. Républicain



Procès Verbal

Muzillac
Nous soussignés,

LL

Georges Louis Gillet, et Gabriel Louis Fricot,
Notaires publics, demeurants, séparément en la
ville de Muzillac, Paroisse de Bourg Paul, Certifions
que, ce jour vingt six Septembre mil sept cents
quatre vingt treize, L'an second de la République
françoise, Nous Nous sommes, ala Requete de
Julien Guillet et Marguerite Lescop sa femme, gens
de labours, demeurants a Kervezo, Paroisse de Bourg
Paul, transportés, de nos susdites demeures jusques
audit Kervezo, ou étant arrivés environ les Neuf
heures du matin, Nous avons trouvé lesdits Guillet
et femme, et le Citoyen Julien Marie Duperron,
homme de Loiffaisant pour la Citoyenne hay
des Nétunieres) Demeurant a la Maison de
Kallio, Paroisse de Noyal Muzillac, Lesquelsdits
Guillet et femme Nous ont Requis de Rapporter,
en présence dudit Citoyen Duperron, et contra
dictoirement avec lui Procès Verbal de l'état
actuel des Maisons ^{net de l'ancien} de Kervezo, et des fossés de
terres labourables, Prés, Pâtures et Landes
appartenants En Propriété a ladite Citoyenne
hay des Nétunieres, et dont lesdits Guillet et

Il y a 200 ans, sous la Révolution, le 26 septembre 1793, deux notaires publics se sont rendus au Château de Kervezo en Muzillac, pour y établir un procès verbal de l'état des maisons et des terres...